



MAIRIE
de
PONTAMAFREY-MONTPASCAL
73300

PROCES VERBAL

de la réunion du Conseil municipal

en date du 23 décembre 2016

L'an deux mille seize et le vingt-trois du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Pontamafrey-Montpascal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe FALQUET, maire.

Présents : FALQUET P., AVANZI L., CHAVANON C., DUPRAT J., ROUSSEAU P., STASIA J-M., JOULINS L.

Absents excusés : BOIS C., CHENE A., PAUCHARD X. (procuration à AVANZI L.), TRUCHET K.

Secrétaire : STASIA J-M.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Syndicat Intercommunal pour la desserte de la forêt des Roches Noires

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2016, portant fin d'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal pour la desserte de la forêt des Roches Noires à partir du 1^{er} janvier 2017. Il précise que la dissolution du Syndicat Intercommunal sera prononcée dans un second arrêté, lorsque les formalités de la liquidation seront effectuées, à l'occasion de la clôture de l'exercice comptable couvrant l'année civile 2016 dans sa totalité.

Le Conseil municipal confirme sa volonté de dissoudre ledit Syndicat et charge ce dernier d'effectuer les formalités de la liquidation, puisque la structure intercommunale conserve sa personnalité morale pour les (seuls) besoins de sa dissolution.

Région Auvergne-Rhône-Alpes : Contrats Ambition Région / Plan régional complémentaire en faveur de la ruralité / Programme complémentaire pour les bourgs-centres et pôles de services.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Région Auvergne-Rhône-Alpes « ...a décidé de créer des opportunités économiques, sociales et culturelles pour les habitants, afin de permettre à chacun de construire son parcours au sein de la grande région et de contribuer à la vie socio-économique et au rayonnement du territoire régional. La Région souhaite également relever les défis de la création d'emplois par l'investissement massif dans l'économie numérique, l'industrie, l'économie de proximité, l'agriculture durable et les circuits courts, le tourisme, le sport... ».

Monsieur le maire explique également que la commune de Pontamafrey-Montpascal peut présenter un dossier d'investissement qui pourrait s'inscrire dans le cadre du plan régional en faveur de la ruralité, puisque la collectivité compte moins de 2000 habitants (334 habitants au 1^{er} janvier 2017). Les projets, pour être éligibles, doivent constituer une dépense d'au moins 3000 € HT et plafonnée à 500 000 € HT, pour un taux maximum de 40% d'aide.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée communale de transmettre une demande d'aide pour la réfection de la toiture de l'église de Montpascal ; cette opération s'inscrivant dans une des thématiques prioritaires, à savoir la « valorisation du patrimoine bâti présentant un intérêt architectural certain ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Considérant que le budget de la commune a été très fragilisé par une baisse de 96% de la dotation de l'Etat, au titre de la DGF,
- Considérant que les travaux de réfection de la toiture de l'église de Montpascal deviennent urgents, mais qu'il n'est pas possible de les faire réaliser actuellement sans une aide substantielle,
- Décide de présenter à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le projet de réfection de la toiture de l'église de Montpascal,
- S'engage à réaliser les travaux au printemps 2017, si le taux maximal de 40% peut être alloué, au vu d'un montant des travaux qui s'élève à 102627,40 € HT,
- S'engage à porter les crédits correspondants dans le Budget Primitif 2017, section investissement,
- Proposera à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne-Arvan, d'intégrer l'édifice dans le projet (intercommunal) de sentiers pédestres en cours de réalisation, puisque la thématique « découverte du patrimoine bâti » demeure une valeur très prisée par le « tourisme doux »,
- Charge Monsieur le Maire de transmettre l'ensemble des pièces constitutives du dossier à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Régie électrique

Sur proposition du Conseil d'exploitation de la Régie électrique de Pontamafrey, le Conseil municipal valide le principe de facturation de la consommation de l'énergie électrique des usagers avec une périodicité de 2 mois, soit l'émission de 6 factures par an.

Le passage de 4 à 6 factures par an est une réponse faite aux usagers, afin de mieux répartir dans le temps le coût de l'énergie électrique consommée.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire,

Philippe FALQUET